

LEONARD PELTIER

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, j'ai une troisième pétition, signée par plus de 125 citoyens de Peterborough et des environs.

• (1120)

Les pétitionnaires soulignent qu'au moment de l'extradition du Canada aux États-Unis de Leonard Peltier, un autochtone américain Lakota-Chippewa, l'information fournie dans son dossier avait été fabriquée par les autorités américaines. De nouveaux éléments d'information qui sont apparus depuis portent à croire que Leonard Peltier n'était pas coupable du crime pour lequel il est en prison depuis 18 ans. En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de tenir un examen indépendant de l'audience de 1976 qui a donné lieu à son extradition, et que l'intéressé soit ramené au Canada pour y trouver refuge.

LA PRIÈRE AU PARLEMENT

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter conformément à l'article 36 du Règlement.

La première a trait à la prière au Parlement.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. George S. Rideout (Moncton, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition porte sur le suicide assisté.

Il me fait plaisir de présenter ces deux pétitions.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de Canadiens.

Les pétitionnaires déclarent que les citoyens canadiens sont en faveur de l'utilisation légitime et responsable d'armes à feu et de munitions, que beaucoup de Canadiens s'opposent à ce que la loi impose plus de restrictions ou même interdise la propriété légale d'armes à feu au lieu de s'attaquer à leur mauvaise utilisation par les auteurs de crimes commis avec violence.

Le rapport de 1993 du vérificateur général signale que bon nombre des règlements concernant les armes à feu ont été instaurés dans le cadre de la politique gouvernementale sans égard à leur efficacité ou à leur bienfait éventuel.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de ne pas approuver d'autres lois, règlements ou décrets du conseil concernant les armes à feu. La pétition est signée par 227 habitants de la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke. Je suis parfaitement d'accord avec eux.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Madame la Présidente, j'ai un certain nombre de signatures de pétitionnaires du Yukon.

Les pétitionnaires soulignent que l'industrie minière de notre pays est le pivot de l'emploi dans plus de 150 localités de partout au Canada. Par conséquent, ils demandent au Parlement du Canada de prendre des mesures qui permettront de multiplier les emplois dans ce secteur, d'encourager la prospection, de reconstituer les réserves minérales du Canada, de soutenir les

Affaires courantes

collectivités minières et de préserver l'industrie minière canadienne. En outre, ils demandent au gouvernement du Canada d'appuyer la Fédération de l'industrie minière du Canada, qui a proposé un plan en 10 points.

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter une pétition signée par plusieurs habitants de la localité de Saint-Paul, en Alberta, au coeur de ma circonscription, celle de Beaver River.

Les pétitionnaires disent que, par suite de la mort, de la séparation ou du divorce de leurs enfants, il arrive souvent que des grands-parents se voient interdire tout contact avec leurs petits-enfants. Il existe, entre les grands-parents et leurs petits-enfants, une relation tout à fait naturelle, fondamentale et certainement très spéciale.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce de manière à y inclure une disposition semblable à l'article 611 du Code civil du Québec, qui est ainsi libellé: «Les père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents. À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal.»

Ils demandent l'autorisation de faire appel aux tribunaux pour régler ces questions.

Madame la Présidente, je vous souhaite un joyeux Noël.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter.

La première est signée par 149 électeurs de ma circonscription, North Island—Powell River, qui demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Madame la Présidente, l'autre pétition vient de 33 de mes électeurs qui demandent au Parlement de ne pas abroger ni modifier l'article 241 du Code criminel et, partant, de maintenir les dispositions législatives actuelles qui interdisent l'euthanasie. Pour ma part, je souscris à cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Hedy Fry (Vancouver—Centre, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais lire une pétition qui a été signée par 563 habitants de ma circonscription. En voici le texte:

«Les soussignés, citoyens du Canada, souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur ce qui suit: Attendu qu'une des valeurs fondamentales de la société canadienne est l'adhésion profonde à l'égalité; attendu que l'égalité pour tous les Canadiens inclut la protection contre la haine, le harcèlement et la discrimination; attendu que tous les Canadiens, quels que soient leur race, leur religion, leur sexe ou leur orientation sexuelle, doivent être traités équitablement dans les mêmes circonstances; attendu qu'il subsiste toujours au Canada une grande incompréhension qui se traduit par des actes discriminatoires, du harcè-